

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 13 septembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 24 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE PROJET "FRICHE MATHE" CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Florent SIMMONET, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Martial FREDON à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, René PACAULT à Alain LECOINTE, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Eric PERSAIS à Jacques MORISSET, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Marc THEBAULT

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190923-C18-09-2019-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE PROJET "FRICHE MATHE" CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par convention du 6 novembre 2012, la CAN et l'EPF ont contractualisé aux fins de mener à bien un projet de réhabilitation de l'ancien site industriel des établissements MATHE (commune du Vanneau-Irleau). Le montant de l'engagement financier a été plafonné à 1 million d'euros. Les engagements de l'EPF incluait la négociation avec le liquidateur, la maîtrise foncière, la démolition et la dépollution du site.

Par avenant n°1 du 13 février 2015, il a été convenu que l'EPF accompagne également la collectivité dans la réalisation des études préalables à l'aménagement.

Par avenant n°2 du 2 novembre 2015, il a été convenu que l'échéance de la convention était reportée du 6 novembre 2015 au 31 décembre 2017.

Par avenant n°3 du 26 décembre 2017, il a été convenu que l'échéance de la convention était reportée du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

Par avenant n°4 du 18 décembre 2018, il a été convenu que l'échéance de la convention était reportée du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

L'EPF a ainsi pu procéder à l'acquisition foncière du site de 6,4 ha ainsi qu'à sa mise en sécurité incluant la déconstruction des superstructures (bâtiments) ainsi qu'une partie de la dépollution. Par ailleurs un appel à projet a été lancé afin de rechercher un opérateur apte à conduire un projet d'hébergement et de services touristiques.

Le choix d'un opérateur ayant été arrêté par une délibération du Conseil d'agglomération du 24 septembre 2018, la dépollution du site sera adaptée à son projet. La conduite des études préalables et l'élaboration du plan de gestion de la dépollution nécessitent un délai supplémentaire et se termineront en 2019. Les travaux de dépollution en tant que tels auront donc lieu début 2020.

Les missions de l'EPF se terminant en 2020, il y a donc lieu de prolonger la durée de la convention au 31 décembre 2020. La conclusion d'un avenant n°5 est ainsi rendue nécessaire.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°5 à la convention de projet « Friche Mathé » conclue avec l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué